

République Française  
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE

Séance du 20 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie SIMON, Maire de Sainte-Radégonde.

Date de convocation : 7 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Valérie SIMON, Céline WIBAUT, Murielle COLIN, Véronique FOUCHER, Messieurs Pascal BELONCLE, Christophe DURAND, Franck WAXIN, Benjamin LEPERCQ.

Excusés : Mesdames Kalinka TERROBA, Yasmine PIRONNET, Monsieur Jérôme GADIOUX.

Secrétaire de séance : Madame Véronique FOUCHER

**ORDRE DU JOUR**

- PV du 07/06/2022, et du 04/07/2022
- Délibération réduction exceptionnelle de loyer M. et Mme LEVARE
- Présentation éventuel nouveau site de la commune
- Point sur le SIVOS
- Délibération contrat de contrôle de sécurité des bâtiments communaux
- Commissions municipales
- Désignation correspondant défense
- Désignation de deux délégués au SIVOS
- Désignation de deux délégués au collège de Chauvigny
- Questions diverses

## **PV DU 07/06/2022 ET DU 04/07/2022**

Le PV du 07/06/2022 a été approuvé par tous les conseillers présents.

Le PV du 04/07/2022 a été approuvé par tous les conseillers présents.

## **DELIBERATION REDUCTION EXCEPTIONNELLE LOYER 6 RUE PRINCIPALE**

Madame le Maire explique que les travaux d'aménagement extérieur de l'ancienne école, ont obligé M. et Mme LEVARE, habitant au 6 rue Principale, a quitté leur logement pour trois jours car il ne fallait pas marcher sur ce nouvel enrobé pendant ce temps.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder une réduction de loyer à M. et Mme LEVARE de 3 jours soit 45€ sur leur prochain loyer.

Après échange, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accorder cette réduction de loyer de 45€.

## **SORTIE DU SIVOS**

Suite à notre demande de sortie du SIVOS par délibération 202122 du 08/12/2021, Madame le Maire présente les nouveaux statuts du SIVOS adoptés le 06/07/2022 ainsi que la délibération approuvant ces modifications.

Le conseil approuve ces modifications de statuts à l'unanimité.

Madame FOUCHER interroge sur l'obligation d'une école de rattachement au 01/01/2023. La préfecture va être relancée à ce sujet.

## **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SIVOS**

Madame le Maire rappelle qu'après le renouvellement de l'assemblée municipale, il doit être procédé à l'élection des représentants devant siéger aux différents syndicats ou organismes dont la commune est adhérente. Il faut donc deux nouveaux délégués pour siéger au SIVOS pour le reste de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, les deux délégués du SIVOS sont :

- Benjamin LEPERCQ
- Valérie SIMON

## **CONTROLE DE SECURITE ELECTRIQUE DES BATIMENTS ET AIRE DE JEUX**

Madame le Maire représente le devis de VERITAS qui a été complété pour contrôler l'ensemble des bâtiments (mairie, petite salle, église, salle des fêtes) et de l'aire de jeux. Le coût pour la première année est de 847€20 TTC. Elle précise qu'il y avait eu des devis plus élevé de l'APAVE et de la SOCOTEC. La planche cassée à l'aire de jeux sera changée par Pascal BELONCLE avant le contrôle.

Après échange, le conseil municipal accepte ce nouveau contrat à l'unanimité.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Après échange, le conseil municipal a décidé de ne pas créer de commission par thème sur la commune mais de proposer à tous les conseillers de participer au sujet à traiter.

## **DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE**

Madame le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner Benjamin LEPERCQ, en tant que correspondant défense de la commune de Sainte-Radégonde.

## **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU COLLEGE DE CHAUVIGNY**

Madame le Maire rappelle qu'après le renouvellement de l'assemblée municipale, il doit être procédé à l'élection des représentants devant siéger aux différents syndicats ou organismes dont la commune est adhérente.

Il faut donc élire un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du syndicat intercommunal de coopérative en matière d'enseignement du collège de Chauvigny.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a défini la liste des représentants au collège de Chauvigny comme suit :

- délégué titulaire : Céline WIBAUT
- délégué suppléant : Franck WAXIN

## **PRESENTATION NOUVEAU SITE DE LA COMMUNE**

Céline WIBAUT présente les avantages et inconvénients du site actuel de la commune et propose la création d'un autre site qui serait mieux référencé et plus facile d'utilisation. Le coût annuel serait plus élevé, on passerait de 50€ à 120€ environ. Il est possible de prendre l'antériorité du site actuel pour 190€ environ.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire présente une demande de subvention du directeur de l'école de Paisay-le-Sec pour la sortie scolaire de fin d'année à l'abbaye de Saint-Savin. La demande est de 3€50 par enfant soit pour 4 élèves, 14€. Après échange, le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité et autorise Madame le Maire à mandater cette subvention.

Madame le Maire présente deux lettres de remerciement de Solidarité Paysans et des Restaurant du Cœur suite au versement des subventions.

Madame le Maire présente les devis des couvreurs pour le remplacement de la gouttière. Après échange, il est décidé de demander un devis pour la totalité de l'entretien des gouttières et des toits des bâtiments communaux afin de permettre une réduction des coûts avec l'échafaudage sur place. Franck WAXIN émet une réserve sur le retard d'exécution de ces travaux suite à la nouvelle demande de devis.

Véronique FOUCHER fait une présentation de sa réunion au SCOT qui définit le projet d'aménagement en matière d'environnement, de développement économique et commercial, d'habitat, de déplacements, d'énergies renouvelables.

Madame le Maire revient sur le dossier d'implantation de l'antenne 4G. En effet, les propriétaires riverains de cette éventuelle implantation ont formulé leur mécontentement sur la proximité avec leur habitation. Le dossier va être repris dans son ensemble pour trouver une solution qui conviendrait mieux.

Madame le Maire explique qu'Eaux de Vienne a fait un curage des canalisations à La Touche le lundi 11 juillet. Vu l'état de la maison au 17 La Touche, les canalisations sur ce chemin n'ont pas été nettoyées mais n'étaient pas très sales. Par ailleurs, l'arrêté de mise en sécurité concernant cette habitation est signé, des barrières vont être installées pour empêcher le passage. Le propriétaire du 11 La Touche qui est riverain au chemin d'accès, a été prévenu ainsi que le demandeur de la mise en sécurité.

Madame le Maire précise que l'entreprise NEAU doit terminer les travaux d'aménagement extérieur demain et nettoyer.

Madame le Maire souhaite qu'une personne en plus aide pour la location de la salle des fêtes. Murielle COLIN se propose pour les vendredis soirs.

Madame le Maire souhaite revoir le prêt de la petite salle. Après échange, suite au contrôle des bâtiments qui va être fait, le conseil décide d'attendre le compte rendu pour faire le point sur ce sujet.

Madame le Maire demande à penser aux festivités de fin d'année pour les enfants et les aînés qu'il faut commencer à préparer.

Madame le Maire demande à penser au projet d'investissement pour le budget 2023 (toilettes publiques, accessibilité salle des fêtes... ?)

Madame le Maire annonce que suite au déménagement du palais, du mobilier de bureau est mis à disposition gratuitement. Trois armoires ont donc été réservées et seront récupérées le 23/08/2022. Pascal BELONCLE s'occupe de réparer la remorque communale avant cette date pour le transport.

Madame le Maire relance sa recherche de bénévoles pour la fête des Lumas qui se déroulera le 06/08/2022.

Suite à un échange sur l'entretien des espaces verts dans le bourg de la commune, Madame le Maire va relancer Grand Poitiers.

Madame le Maire explique que deux locataires ont des impayés malgré les relances du Trésor Public. Des courriers de la mairie vont leur être à nouveau adressés. Par ailleurs, l'entretien des espaces verts devant leur logement n'est pas fait. Pascal BELONCLE va venir faire l'entretien et il est décidé de rajouter l'entretien dans les obligations des prochains contrats de location.

Madame le Maire et Véronique FOUCHER ont rencontré Sonia MICAUD qui est Conseiller aux Décideurs Locaux au Service de Gestion Comptable de Poitiers (anciennement Trésorerie). Elle propose de venir rencontrer les membres du conseil si besoin d'aide ou d'explication sur la gestion financière de la commune.

Pascal BELONCLE et Christophe DURAND s'occuperont de fixer les planches de protection à la salle des fêtes.

Franck WAXIN propose de créer un OneDrive pour faire un échange de documents entre conseillers municipaux pour les avoir à disposition sans rechercher les mails correspondants. Une demande de renseignement va être prise à l'Agence des Territoires pour mettre à jour Microsoft et la possibilité d'installer ce « cloud ».

A 22H, la séance est levée